

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

Siège social : 9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine -2060 La Goulette.

Appel à candidature pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration de la STAR

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et conformément aux exigences légales régissant les sociétés admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, notamment l'article 38 du règlement général de la bourse et la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger au sein de son Conseil d'Administration pour les périodes (2025-2026-2027).

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital

2- Critères d'éligibilité :

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Ne peuvent être candidat(e) au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales et à l'article 85 du code des assurances, à savoir les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ; les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ; le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; les condamnés pour crime ou délit intentionnel ; les personnes ayant été privé d'administrer leurs patrimoines ; les condamnés pour contravention à la réglementation des assurances et les condamnés objet d'une déclaration de faillite.

- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Être obligatoirement une personne physique jouissant de ses droits civils.

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la STAR ne dépassant pas 0,5% du capital (soit 11 538 actions) ;

- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la STAR, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la STAR

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STAR.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique, d'une société dans laquelle la STAR est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la STAR (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la STAR ;

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STAR.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la STAR;

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe que la STAR ;

- Ne pas être président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STAR ou d'une société concurrente ;

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de la gestion ou de la finance.

4- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration de la STAR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ci joint,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2 ci joint,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,

Le récépissé de dépôt de l'extrait du casier judiciaire peut faire foi lors du dépôt de la candidature. Par ailleurs, le candidat s'engage à transmettre l'original de l'extrait du casier judiciaire une fois le dossier accepté.

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la STAR.

Les candidats s'engagent à communiquer à la STAR et à sa première demande tout document ou information complémentaire qu'elle juge indispensable pour l'appréciation du dossier de candidature.

5- Date limite de réception des candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances et portant la mention :

Ne pas ouvrir

Appel à candidature

Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la STAR

Cette enveloppe doit être déposée au Bureau d'Ordre Central de la STAR Assurances, au plus tard le **11 février 2025 inclus**, ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Siège Social de la société sis au 09 rue de Palestine cité des affaires Kheireddine 2060, La Goulette 1080 Tunis cedex – BP 667 (le cachet de la poste fait foi), et ce, dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

6- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité procédera au dépouillement des candidatures. Les candidats seront retenus compte tenu du respect des conditions exigées.

La STAR transmettra pour avis au Comité Général des Assurances, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

L'assemblée électorale pour le choix de la candidature à retenir au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, sera tenue conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10 mars 2020.

La désignation du représentant des actionnaires minoritaires sera ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE TUNISIENNE
D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Nom et Prénom :

Numéro de la Pièce d'identité :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Diplômes obtenus¹ :

Expériences professionnelles² :

¹ Joindre une copie des diplômes

² Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats dans d'autres conseils d'administrations³ :

Les données personnelles vous concernant sont traitées dans le respect de la loi relative à la protection des données à caractère personnel. Ces informations, collectées avec votre accord sont nécessaires à l'étude de votre candidature. Elles sont exclusivement destinées à nos services internes de la STAR.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition
DPO@star.com.tn

Les dossiers sont conservés jusqu'à l'achèvement de la procédure de choix, et dans les archives pour une période de 10 ans.

Signature légalisée

⁴ Joindre les justificatifs des fonctions exercées

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Pièce d'identité numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae et sur la fiche de ma candidature.

Signature légalisée